

## LISTE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 JANVIER 2023 à 19h00

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 23 janvier, le conseil municipal de la commune de LA CHAUSSEE-ST-VICTOR, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la Présidence de monsieur Stéphane BAUDU, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : mardi 17 janvier 2023.

**PRÉSENTS** : M. Stéphane BAUDU Maire, Mme Marie-Claude DUPOU, M. Philippe DUMAS, Mme Valérie RACAULT, M. Yves BALDERAS, Mme Audrey ARDOUIN-NAURAS, M. Alexandre GOUFFAULT, Mme Elisabeth PERINET, adjoints, Mme Françoise POISSON, Mme Danielle HOLTZ, M. Gérard FARINEAU, M. Claude GILLARD, Mme Sylvie LAFON, M. Georges HADDAD, M. Eric LECLAIRE, M. Franck PÉRION, Mme Anne SANTALLIER, Mme Catherine LERIN, Mme Cécile ALET, M. Serge DOS SANTOS, M. Nicolas PASCAL, Mme Carole VION, M. Alexis DELAHAYE.

**POUVOIRS** : M. Thierry GONZALEZ à Mme Cécile ALET  
Mme Agnès DAUDIN à Mme Danielle HOLTZ  
M. Thibaud BARRANDON à M Alexis DELAHAYE

**ABSENT EXCUSE** : M. Serge DOS SANTOS

**SECRÉTAIRE** : Mme Marie-Claude DUPOU

---

### DELIBERATION N° 2023/01: INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL.

Le conseil municipal prend acte de l'installation de monsieur Alexandre SIROP comme conseiller municipal.

### DELIBERATION N° 2023/2: PASSERELLE LOIRE – AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- Donne un avis favorable à ce dossier.

### DELIBERATION N° 2023/3: OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE – CALENDRIER 2023 - AVIS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- Emet un avis favorable au calendrier 2023 d'ouverture des commerces le dimanche.

### DELIBERATION N° 2023/4 : AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE TERRITORIAL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- autorise Monsieur le Maire, à signer la convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial.

### DELIBERATION N° 2023/5 : APPROBATION DU PLUi-HD : DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve la délégation du droit de préemption urbain.

**DELIBERATION N° 2023/6 : APPROBATION DU PLUi-HD : INSTAURATION DU PERMIS DE DEMOLIR SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAL**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :**

- approuve l'instauration du permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal.
- autorise monsieur le Maire ou son représentant, à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

**DELIBERATION N° 2023/7 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE CHARGEE DE L'EVALUATION DU COUT DES CHARGES TRANSFEREES ET DETRANSEERES A L'OCCASION DE L'AJUSTEMENT DU PERIMETRE DE LA COMPETENCE EN MATIERE DE VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE, DU 2 DECEMBRE 2022.**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :**

- Approuve le rapport de la commission locale chargée de l'évaluation du coût des charges transférées et détransférées produit à l'occasion de l'ajustement du périmètre de la compétence en matière de voirie d'intérêt communautaire, du 2 décembre 2022.
- Charge Monsieur le maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DELIBERATION N° 2023/8 : SÉJOUR DE VACANCES À LA MONTAGNE POUR LES 8/17 ANS AVENANT AU CONTRAT AVEC L'ORGANISME D'ACCUEIL**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :**

- Approuve l'avenant n°1 au contrat avec l'organisme d'accueil au séjour au ski portant l'effectif de 40 à 48 enfants.